
Nombre de membres

en exercice: 11

Présents : 11

Votants: 11

Séance du 15 juillet 2020

L'an deux mille vingt et le quinze juillet l'assemblée régulièrement convoquée le 15 juillet 2020, s'est réunie sous la présidence de

Sont présents: Olivier MENAGER, Emmanuel FOLLEAT, Gisèle PLOUX, Michel CHALANDON, Emmanuel GOBBO, Christophe GREMERET, Nicolas JACQUESON, Claire LEGLISE, Céline MARCHAND, Sabine PITOIS, Bernard ROBERT

Secrétaire de séance: Monique DESSOLIN

1) Vote des trois taxes Directes Locales:

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, pour l'année 2020 de maintenir les deux taxes directes locales, à savoir:

- Taxe foncière bâti : 16,04%
- Taxe foncière non bâti : 32,06%

2) Vote du BP 2020:

Il s'équilibre comme suit :

FONCTIONNEMENT

<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
246 982€	246 982€

INVESTISSEMENT

<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
118 901€	118 901€

Le Budget Primitif 2020 est voté à l'unanimité.

3) Dissolution du CCAS:

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal, que vu l'article 79 de la Loi NOTRe portant nouvelle organisation territoriale de la République modifiant le Code de l'action sociale et des familles, les Communes de moins de 1 500 habitants ont la possibilité de dissoudre les CCAS et de l'inclure dans le budget communal.

Afin de simplifier les écritures et d'éviter d'établir un budget pour le CCAS, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, dissout le Centre Communal d'Action Sociale à compter du budget 2020, décide que les compétences du CCAS seront exercées par la Commune et charge le Maire d'effectuer toutes les démarches administratives et comptables correspondantes.

3) Nomination délégués CNAS (Comité Nationale d'Action Sociale):

Suite à l'élection du Maire et des adjoints, nous devons désigner pour les six années à venir, un élu et un agent qui seront délégués au sein de notre collectivité pour représenter le CNAS.

Sont désignées à l'unanimité :

Madame Sabine PITOIS : déléguée élue

Madame Monique DESSOLIN : déléguée agent

4) Nomination d'un correspondant Défense:

Afin d'assurer la liaison avec la délégation militaire départementale de Saône et Loire, la commune doit désigner son correspondant défense.

Est désigné, à l'unanimité, Monsieur Olivier MENAGER

5) Désignation d'un coordonateur communal recensement 2021:

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le prochain recensement de la commune sera effectué en début d'année 2021 et que nous devons désigner un coordonnateur communal qui sera responsable de la préparation, puis de la réalisation de la collecte du recensement. Ses missions nécessitent qu'il soit disponible pendant la période de recensement et qu'il soit à l'aise avec les outils informatiques simples.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de nommer Madame Sabine PITOIS coordonateur communal pour le recensement 2021.

6) Questions diverses:

- Madame Alice LEUSIAU nous a envoyé un courrier recommandé pour nous communiquer son projet immobilier sur sa parcelle B181 "Pré beau" située sur la commune de Paris l'Hôpital. Un courrier lui sera adressé pour lui communiquer de déposer un Certificat d'Urbanisme en Mairie afin de savoir si son terrain est constructible ou non.
- Plusieurs devis sont étudiés pour différents travaux à effectuer sur les bâtiments et la voirie, certains seront signés et d'autres à revoir.

Certifié conforme,
Le Maire,
Olivier MENAGER